



# PROPOS LIMINAIRES

## Réunion suite à la publication du mouvement national des inspecteurs des Finances Publiques

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre d'une simple réunion d'information afin de discuter du mouvement des inspecteurs des Finances Publiques.

Nous n'avons cessé de dénoncer la suppression des CAPN et les conséquences qui en découlent.

**A la CGT** nous sommes attachés aux élections professionnelles et aux prérogatives attachées à notre mandat. Cette « réunion informelle » ne présente pas pour nous toutes les garanties de confidentialité des CAP.

Concernant l'objet de cette réunion, les changements des règles intervenues depuis 4 ans ne font que scléroser le mouvement.

Le taux de satisfaction n'est que de **60 % (2020 : 71%)**, dont **69 % (2020 : 75%)** obtiennent leur premier vœu et **76 % (2020 : 92%)** au titre d'une priorité.

Au final ces nouvelles règles qui devaient permettre d'obtenir un taux de satisfaction proche des 100 % au titre de la priorité est bien en deçà de celui de l'année dernière (-16 points).

Et c'est sans compter sur les erreurs. Pour preuve le message envoyé à des collègues dans lequel il est indiqué que par effet de cascade certaines affectations ont été modifiées.... Nous vous demandons la liste des modifications intervenues depuis le 4 mai dernier.

Depuis la suppression des CAPN, la DG nous a toujours affirmé qu'il n'y avait plus de cascades et que le mouvement est définitif dès publication....

Nous constatons qu'en termes de mobilité, il ne fait pas bon d'être célibataire aujourd'hui à la DGFIP.

Quant à nos collègues ultra-marins, tous atteignent le tarmac mais bien peu peuvent monter dans l'avion.

Autant le dire, le taux de satisfaction au titre du **CIMM**, doit être proche de **zéro** !

Le mouvement met en avant la quasi-impossibilité pour ces collègues de rentrer ou de rester sur leur île d'origine.

La Direction Générale fait des choix politiques en termes d'effectifs et d'affectations qui pénalisent clairement ces collègues pour les mutations mais aussi pour les promotions.

C'est pourquoi nous présenterons plusieurs dossiers de collègues concernés. Nous attendons de votre part que vous permettiez au plus grand nombre d'obtenir satisfaction.

En outre, le télescopage des mouvements des titulaires et des stagiaires génère un réel et légitime sentiment d'injustice pour nos collègues. Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires sur le département demandé.... Une incompréhension accentuée par la publication des deux mouvements le même jour, à la même heure.

De plus, le différentiel entre le mouvement de 1<sup>ere</sup> affectation des stagiaires et le mouvement définitif après évaporation sur des postes au choix, met en évidence que celui-ci n'est pas toujours comblé par les titulaires.

En définitif, certaines directions accueillent davantage de stagiaires que de titulaires... On croit rêver !

Les titulaires devront-ils repasser le concours pour obtenir leur département dans le cadre du mouvement des stagiaires ?

Par exemple, la DRFiP du 21, s'est vue pourvu de trois inspecteurs stagiaires en octobre 2020 alors que trois titulaires demandent à bénéficier d'une priorité de rapprochement et qu'un seul l'obtient.

La DDFiP 91 est quand à elle fermée aux titulaires alors que 16 stagiaires y ont été affectés, et ce pour la deuxième fois en trois ans !

Et que dire de la DRFiP Paris qui va devoir accueillir 100 inspecteurs (titulaires et stagiaires confondus) pour 30 postes vacants. Les stagiaires vont donc devoir rédiger des vœux pour prendre un poste au 1<sup>er</sup> septembre différent de celui sur lequel ils réalisent leur stage.

On est tombé sur la tête, les collègues, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, sont les victimes d'un système ubuesque et destructeur.

Nous comprenons bien qu'il faut arrêter la situation des effectifs à un instant T pour répartir les stagiaires. Mais nous avons de gros doutes sur la méthode employée. Pourquoi par exemple ne pas tenir compte des futures promotions de B en A qui constituent autant de priorités potentielles. Il y en a bien au moins une par département chaque année !

Quoi qu'il en soit, ces choix ne sont pas compris par les collègues.

D'ailleurs nous souhaitons connaître le nombre d'inspecteurs affectés d'office et leurs départements d'affectation.

De plus nous voudrions nous assurer que le tableau des vacances d'emplois tient bien compte des temps partiels.



**LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE** des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible: géographique sur une résidence et fonctionnelle sur une mission/structure. Elle revendique un mouvement unique titulaires et stagiaires classés selon la règle de l'ancienneté administrative et la suppression de tous les délais de séjour.

Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules garantes de la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.